



Comité Technique Ministériel du 16 avril 2013

Commentaires de la CGT Educ'action sur le rapport annuel 2011 du CHSCT

La lecture et l'analyse du rapport annuel montrent que l'administration de l'Education nationale, à tous les niveaux, n'a pas pris en compte ses obligations qui figurent dans la circulaire du 18 mai 2010 sur les responsabilités qui incombent aux administrations d'Etat en matière d'évaluation des risques professionnels.

Ce rapport démontre l'insuffisance dans la prise en compte de la transformation des CHS en CHSCT comme, par exemple, l'obligation de tenir un document unique d'évaluation des risques professionnels (obligatoire depuis 2001) ou l'obligation de privilégier la prévention primaire.

Les exemples ne manquent pas entre l'absence de dossier technique amiante, la pénurie de médecins de prévention, l'insuffisance des remontées d'enquêtes, la faiblesse du nombre de réunions des CHSCT (3 au minimum sont obligatoires). Pire, le rapport le signale lui-même « la baisse d'activité du CHSCTA et CHSCTD a entraîné un nombre plus faible que les années précédentes de présentations du bilan annuel des risques, du plan de prévention des risques professionnels,... ».

Nous revendiquons des CHSCT dans les EPLE, ce qui n'est pas exclusif de CHSCT académiques et/ou départementaux afin d'être au plus près des lieux de travail et permettre ainsi une meilleure prise en compte de la santé et de la sécurité des agents. Cette cartographie permettrait également de responsabiliser les chefs d'établissement qui se sentiraient plus concernés par ces problématiques.

Le BO n° 44 du 29 novembre 2012 ne peut qu'avoir notre assentiment sur une large partie mais, dans l'instant, il n'est qu'un simple catalogue de bonnes intentions.

Contrairement à ce qui est indiqué dans ce document, « le CHSCT doit en effet devenir le lieu de discussion des politiques académiques et départementales en matière de prévention des risques professionnels lors de leur élaboration. », le CHSCT n'est pas seulement un lieu de discussion mais doit aussi être une instance de propositions disposant de moyens réels. De même, sur les RPS, le chantier ministériel ne porte pas sur un guide de prévention des RPS uniquement mais sur un plan d'action. Les risques sont identifiés, il est temps d'agir.

*Christophe Godard
Secrétaire national*